ACADÉMIE DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

ARTS PLASTIQUES

Livret d'accompagnement des professeurs contractuels

2026-2027

Table des matières

PRÉAMBULE

1. QUEL CADRE DIDACTIQUE ?..... 4
Les arts plastiques dans la formation générale des élèves
Un enseignement qui articule pratique, théorie et culture
Au collège
Au lycée

2. QUELS ENSEIGNEMENTS POUR UN PROFESSEUR DE LA DISCIPLINE ?..... 6
Construire un dispositif d'apprentissage
Le déroulement d'une séance
Les gestes efficaces et équitables
La différenciation
La salle d'arts plastiques : un espace au service des apprentissages
Conduire sa classe en arts plastiques : quelques spécificités
Histoire des arts, PEAC et projets

3. QUELS REPÈRES D'ÉVALUATION ?..... 10
Les quatre types d'évaluation
L'évaluation par compétences
Gestes et outils d'évaluation

4. QUELLES RESSOURCES ?..... 12
Ressources complémentaires
Formations et accompagnement

CONCLUSION

Contacts

PRÉAMBULE

Vous rejoignez les équipes de l'académie de Grenoble en qualité de professeur(e) contractuel(le) ou maître auxiliaire en arts plastiques : soyez les bienvenu(e)s dans la discipline.

Enseigner les arts plastiques est une mission passionnante, quoiqu'exigeante, qui nécessite bienveillance, engagement et ambition pour faire réussir tous les élèves. Au cœur de la discipline, se trouvent la pratique plastique et le projet personnel de l'élève, articulés à la théorie et à la culture. Il vous appartiendra ainsi de construire des situations d'apprentissage propices au questionnement et à l'expérimentation, permettant à chacun de faire l'expérience de l'art, d'apprendre à faire, à percevoir, à penser, à s'exprimer, à écouter les avis de tous, soit se construire comme un être sensible aux autres et au monde qui l'entoure, un futur citoyen éclairé.

C'est dans cette perspective que ce livret a été conçu : il a pour objet de faciliter votre entrée en fonction et de vous donner des repères pour concevoir et conduire vos premières séances. Au fil de ses entrées, vous trouverez des liens et documents complémentaires à consulter à votre rythme et selon vos besoins.

Pour rappel, votre mission s'inscrit dans le cadre du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BO n° 13 du 26 mars 2015). Aussi en qualité de professeur contractuel en arts plastiques, vous serez notamment amené(e) à :

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique ;
- Maîtriser la langue française dans le cadre de [votre] enseignement ;
- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves ;
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves ;
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

Prendre une classe en charge pour la première fois soulève toujours des questions, c'est pourquoi chacun des interlocuteurs suivants est là pour vous accompagner :

- Pour toutes les questions administratives et le fonctionnement de l'établissement, adressez-vous en priorité à l'équipe de direction.
- Sur le plan pédagogique, n'hésitez pas à solliciter les autres professeurs de l'établissement, vos collègues d'arts plastiques ainsi que vos formatrices académiques, dont les coordonnées figurent en fin de livret.
- Enfin, pour tout autre conseil ou accompagnement plus spécifique, l'inspection pédagogique régionale d'arts plastiques se tient à votre disposition.

Vous souhaitant une prise de fonction sereine et un plein épanouissement dans l'exercice de vos nouvelles missions,

Leslie Guillochon,
IA-IPR d'arts plastiques de l'académie de Grenoble

1. QUEL CADRE DIDACTIQUE ?

Les arts plastiques dans la formation générale des élèves

À l'école et au collège, les arts plastiques constituent un enseignement artistique obligatoire pour tous les élèves. Ils participent de la formation générale définie par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (SCCCC). Leur singularité tient à leur dimension artistique.
Ils développent :

- l'intelligence sensible et l'éducation du regard,
- donnent le goût de l'expression personnelle et de la création,
- ouvrent les élèves à la diversité des œuvres et des processus de création.

Ils contribuent ainsi aux savoirs fondamentaux, à la démocratisation de l'accès à la culture et à la formation d'un citoyen sensible, autonome, capable d'esprit critique.

Un enseignement qui articule pratique, théorie et culture

"[…] l'enseignement des arts plastiques s'appuie sur des situations ouvertes favorisant l'initiative, l'autonomie et le recul critique. La pratique plastique exploratoire et réflexive, toujours centrale dans les apprentissages, est privilégiée : observation, invention et réflexion sont travaillées dans un même mouvement pour permettre l'appropriation des références artistiques qui constituent une culture commune enrichie par la culture des élèves. "

Introduction du programme d'arts plastiques du cycle 3
(d'après le BO n°31 du 30 juillet 2020 et le BO n° 25 du 22 juin 2023)

La pratique plastique occupe une place cardinale dans le cours d'arts plastiques : elle est **présente à chaque séance de cours**. *"Exploratoire et réflexive"*, elle amène l'élève à chercher, expérimenter et prendre des initiatives, tout en revenant sur ce qu'il éprouve et produit. C'est par elle qu'il se constitue une culture et des connaissances qui ouvrent à la compréhension du fait artistique.

Ainsi le cours d'arts plastiques se structure autour de trois composantes complémentaires :

- **La composante plasticienne :** fondée sur la pratique et les questions qu'elle soulève, elle couvre toute la séquence et repose sur la réalisation, par l'élève, d'un projet plastique personnel.
- **La composante théorique :** plus ponctuelle, elle installe le recul réflexif sur ce qui a été fait et permet de faire acquérir du vocabulaire ; au collège, elle passe surtout par l'explicitation de la pratique, des processus à l'œuvre, notamment lors de la verbalisation (en cours de pratique, à l'issue d'une séance, d'une séquence...).
- **La composante culturelle :** chaque séquence ouvre sur une ou plusieurs références artistiques (œuvres, processus, démarches) mises en relation par les élèves avec ce qui a précédemment été réalisé, afin d'en approfondir les questionnements et enjeux et construire des repères culturels communs.

Éduscol

- **Fiche 1 : Enjeux et positionnement des arts plastiques dans la formation générale des élèves**
- **Fiche 2 : Mise en perspective des programmes et continuum d'une formation en arts plastiques sur l'ensemble des cycles**
- **Fiche : Se repérer dans les articulations entre questionnements, compétences travaillées, compétences artistiques et attendus de fin de cycle (compétences essentielles)**
- **Fiche : Articuler pratiques et acquis culturels en arts plastiques**

Au collège

Initié dès l'école maternelle et poursuivi durant toute l'école élémentaire sous la responsabilité des professeurs des écoles, l'enseignement des arts plastiques est déjà engagé lorsque les élèves entrent au collège.

Les programmes, premier outil de travail d'un enseignant, sont rédigés par cycle, et non par année scolaire. Le cycle 3 réunit le CM1, le CM2 et la 6e ; le cycle 4 comprend la 5e, la 4e et la 3e. Si vous êtes affecté au collège, vous intervenez, à raison d'une heure par classe et par semaine, en 6e (cycle 3) ainsi que sur l'ensemble du cycle 4 (5e, 4e, 3e).

Cette organisation par cycle induit une certaine manière de travailler : les mêmes compétences et questionnements sont repris et approfondis d'une année sur l'autre (logique dite **spiralaire**). Il revient donc au professeur de construire lui-même, en autonomie et en fonction des besoins de ses élèves, une progression cohérente sur l'ensemble du cycle.

Éduscol

- Programme du cycle 3 (BO n° 31 du 30 juillet 2020 et BO n° 25 du 22 juin 2023)
- Programme du cycle 4 (BO n°31 du 30 juillet 2020)
- Tableaux des compétences travaillées en arts plastiques aux cycles 2, 3 et 4

Au lycée

Au lycée, les arts plastiques relèvent de modalités distinctes, librement choisies par les élèves :

- **L'enseignement optionnel**, ouvert de la seconde à la terminale, s'adresse à tout élève curieux de la discipline, sans exigence de niveau préalable.
- **L'enseignement de spécialité**, choisi en première et en terminale, engage davantage : il vise une pratique plus soutenue dans la perspective du passage de l'épreuve au baccalauréat.

Les horaires hebdomadaires en rendent compte :

- EO (2de, 1re, terminale) : 3 heures ;
- EDS en première : 4 heures ;
- EDS en terminale : 6 heures.

Prolongeant le travail réalisé au collège, les programmes de lycées visent le développement d'une culture et d'une pratique plus autonomes, ambitieuses et abouties, où le professeur accompagne les élèves dans une dynamique d'expérimentation, d'exploration et d'invention, à travers des projets individuels et collectifs qui cultivent la pluralité et la singularité des réponses. Au-delà des savoir-faire, il s'agit de développer la sensibilité et la curiosité des élèves, de nourrir leur imaginaire et de leur donner des outils d'analyse d'œuvre. Cet enseignement accompagne enfin chaque élève dans ses choix de parcours et son orientation vers les études supérieures.

Site des arts plastiques de l'académie de Grenoble

- Programmes d'arts plastiques EO et EDS au lycée

2. QUELS ENSEIGNEMENTS POUR UN PROFESSEUR DE LA DISCIPLINE ?

La finalité de tout enseignement est de faire acquérir des **compétences**, soit l'association de connaissances (savoirs), de capacités (savoir-faire) et d'attitudes (savoir-être), qui en orientent tant la conception que l'évaluation.
Aussi enseigner les arts plastiques, ce n'est ni improviser, ni dispenser une suite de cours juxtaposés. **Enseigner les arts plastiques, c'est construire un ensemble organisé et progressif (appelé "progression") de séquences, composées de plusieurs séances, au service d'un projet de formation ancré dans les programmes institutionnels.**

> Pour un remplacement de courte durée, il vous est recommandé de prendre connaissance des progressions mises en place par votre prédécesseur afin de poursuivre dans la même direction.
> Pour un remplacement de longue durée, il est recommandé de programmer dans le temps la progression envisagée à travers les questionnements des programmes qui seront développés durant l'année.

Construire un dispositif d'apprentissage

Concevoir une séquence d'arts plastiques revient à construire un dispositif d'apprentissage **ouvert** comprenant :

- Une proposition incitative (impulsion, un mot, une phrase, une proposition qui donne envie de faire et laisse une latitude d'interprétation) ;
- Un contexte d'exploration et de production ;
- Des références artistiques et culturelles (corpus de 2 ou 3 références avec **cartel complet,** perspective transhistorique, veiller à la présence d'œuvre d'artistes femmes et d'artistes extra-occidentaux);
- Des modalités d'évaluation qui vont permettre de prolonger la réflexion sur les questionnements posés.

Principes directeurs :

- Il ne s'agit pas de conduire les élèves vers une réponse attendue, mais d'ouvrir, à partir d'une entrée du programme, un horizon de réflexion où la **diversité des réponses** est recherchée.
- Quelques soient vos objectifs d'apprentissages, variez les situations incitatives, les approches et les modalités de travail (individuel ou collectif, supports et formats divers), champs de la pratique convoqués, et visez des acquisitions à la fois techniques, notionnelles et culturelles.
- Une séquence gagne à être conçue de manière claire, cadrée et brève (deux ou trois séances maximum constituent un repère utile), chaque séance faisant progresser l'élève sur la question posée par une pratique exploratoire et réflexive.

Éduscol

- Fiche : Enjeux des trois questions au programme du cycle 3 en arts plastiques
- Fiche : Concevoir et mettre en œuvre une séquence d'enseignement en arts plastiques aux cycles 2 et 3

Site des arts plastiques de l'académie de Grenoble

- Exemples de séquences [Collège]
- Exemples de séquences [Lycée]

Repères et étapes de conception :

> En amont de la conception d'une séquence, il s'agit d'identifier les prérequis (ce qui est et doit être préalablement connu ou maîtrisé par les élèves selon leur niveau) et ce qui constitue les compétences et l'objectif précis d'apprentissage acquis à l'issue du travail proposé.

> Il est nécessaire d'adopter une posture réflexive sur ses pratiques professionnelles et notamment au cours de la conception d'une séquence. Ill vous est ainsi conseillé de prendre le temps de vérifier la cohérence de l'ensemble à chaque étape, de viser toujours au plus clair, au plus simple (mais pas simpliste), d'opérer un retour sur ce qui a fonctionné ou non lors de la mise en œuvre de manière à ajuster vos préparations de cours.

Le déroulement d'une séance

Une séance s'organise en quatre temps ritualisés, qui aident les élèves à se repérer et le professeur à tenir ses objectifs :

- **L'accueil :** saluer, faire entrer et s'installer les élèves dans le calme; faire sortir le matériel pendant l'appel, puis faire rappeler par les élèves les acquis (tissage), ce qui a été appris ou découvert lors de la séance précédente avant d'annoncer les objectifs, le déroulé de la séance et l'évaluation.
- **Le lancement dans l'activité :** il s'agit de mettre les élèves en activité rapidement, faire rappeler, lire ou dire la consigne, reformuler ou faire reformuler par les élèves, mise au travail collective ; affichage des consignes, évaluation et timer, accompagnement des élèves en difficulté, rappeler de noter nom, prénom et classe sur leur production.
- **L'animation et le maintien dans l'activité :** interaction avec les élèves, accompagner la pratique et conduire les temps de verbalisation, en procédant aux différents types d'évaluation.
- **La clôture du cours :** rappeler aux élèves de noter nom, prénom et classe sur leur production, faire ramasser et ranger les travaux, le matériel et nettoyer les espaces ; faire la synthèse avec les élèves de ce qui a été appris, les notions et le vocabulaire, garder trace, annoncer la séance suivante et faire quitter les lieux sereinement et à l'heure (ni en avance, ni en retard).

Les gestes professionnels efficaces et équitables

Ces différents temps s'appuient sur les apports de la recherche et le consensus pédagogique de l'académie de Grenoble atour des gestes professionnels reconnus pour favoriser l'apprentissage de tous les élèves. Le CAREC (Centre Académique de Ressources pour l'Egalité des Chances) en recense dix, qui entrent naturellement en résonance avec la conduite du cours d'arts plastiques :

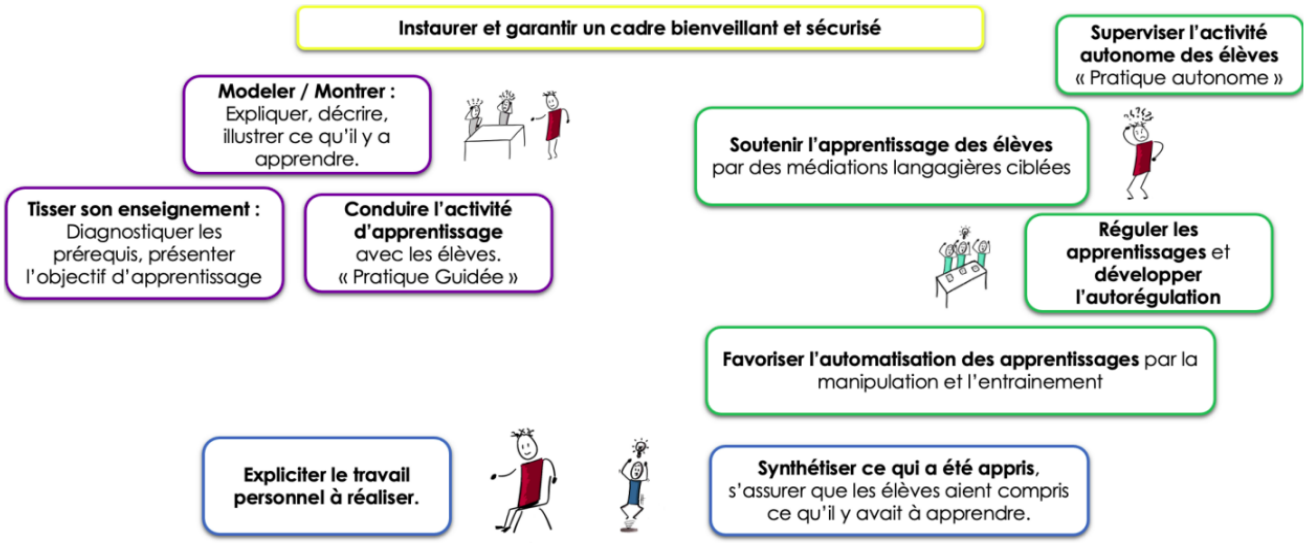

Site académique

- **Pratiques équitables et efficaces : Présentation du consensus pédagogique de l'académie de Grenoble**
- **Pratiques équitables et efficaces : Les gestes professionnels**

La différenciation

Différencier, c'est proposer à des élèves aux profils variés, parfois à besoins éducatifs particuliers (situations de handicap, troubles des apprentissages, élèves allophones ou à haut potentiel…) des chemins différents pour atteindre un même objectif d'apprentissage. En arts plastiques, la situation ouverte s'y prête particulièrement.

Quelques leviers concrets :

- Varier les moyens de communication – y compris numériques – et les supports élèves (visuel, écrit, oral, manipulation, exemple montré) pour que chacun accède à la proposition ;
- Moduler le degré de guidage : étayer certains élèves (reformulation, questionnement, étapes intermédiaires) tout en laissant plus d'autonomie à d'autres ;
- Ajuster le matériel, le format, le temps, l'évaluation ou la complexité de l'activité selon les besoins ;
- S'appuyer sur la coopération et le tutorat entre pairs;
- Concevoir le carnet / portefolio / cahier de l'élève comme un outil de différentiation et de valorisation des parcours singuliers, dans lequel l'élève garde trace de sa démarche à son rythme.

Différencier ne signifie pas individualiser en permanence : c'est au sein du groupe, avec ses pairs, que l'élève construit ses compétences. L'objectif est de soutenir la réussite de chacun sans renoncer à l'ambition et aux objectifs d'apprentissage communs.

Site des arts plastiques de l'académie de Grenoble

- **Rubrique Ecole inclusive**
- **Rubrique Ressources numériques**

La salle d'arts plastiques : un espace au service des apprentissages

L'aménagement de la salle n'est pas qu'une question matérielle : c'est un **levier pédagogique** à part entière. Pensée comme un espace polyvalent, elle permet de travailler les différentes composantes de la discipline, de soutenir la diversité des pratiques, de répondre aux besoins de tous les élèves et de favoriser leur engagement.

Quelques repères :

- Varier la disposition des tables selon l'intention pédagogique : il n'existe pas d'aménagement type, mais des configurations plus ou moins propices aux échanges et aux apprentissages ;
- Prévoir un espace pour la verbalisation et la monstration des travaux
- Rendre le matériel accessible et penser la circulation des élèves ;
- Penser l'affichage notionnel et pédagogique : notions, vocabulaire et repères culturels et historiques affichés consolident les apprentissages et gardent trace du travail de la classe.

Éduscol

- **Ressource : Conseils et préconisations pour l'aménagement des salles d'arts plastiques et leurs locaux annexes au collège**

Site des arts plastiques de l'académie de Grenoble

- **Rubrique La salle de classe**

Conduire sa classe en arts plastiques : quelques spécificités

Contrairement à d'autres cours, conduire sa classe en arts plastiques relève davantage de la capacité à organiser un espace de travail propice à l'exploration, au faire et à l'échange.

Quelques repères :

- Instaurer un cadre clair et rassurant dès l'entrée : rituels d'installation, règles de circulation et d'usage du matériel. Un cadre explicite libère la pratique au lieu de la brider.
- Bien anticiper le rangement et le nettoyage et en confier une part aux élèves : responsabiliser en distribuant des rôles (matériel, entretien, distribution) fait partie de l'apprentissage.
- Gérer et rendre visible le temps, en particulier celui de la pratique et de la clôture de séance, pour développer l'autonomie (timer, classroom screen, tétra-aide...)
- Établir un contrat de travail partagé : matériel à apporter et à ranger, tenue du carnet de travail, respect du mobilier et de l'espace, rôles et responsabilités de chacun dans la classe.

Éduscol

- **Posture et gestes professionnels de l'enseignant en arts plastiques**

Histoire des arts, PEAC et projets

Les arts plastiques contribuent à l'ouverture culturelle des élèves dans comme hors la classe :

- En faisant des liens avec le programme d'**Histoire des arts** — enseignement transversal et co-disciplinaire au collège, discipline à part entière au lycée —, qu'il convient d'articuler étroitement à la pratique plastique.
- Ils nourrissent les différents parcours des élèves et plus spécifiquement le **parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)**, qui repose sur trois piliers indissociables : la rencontre avec les œuvres et les artistes, la pratique et l'appropriation de connaissances.

Ces contributions s'incarnent volontiers par des **projets interdisciplinaires** et **partenariaux** menés avec une structure culturelle ou un intervenant (sorties, résidences d'artiste, expositions...), autant d'occasions d'ouvrir l'établissement sur son environnement et de se construire des repères de culture commune.

3. QUELS REPÈRES D'ÉVALUATION ?

Au fil de l'année scolaire, les élèves sont évalués selon des modalités variées. L'évaluation porte sur les compétences mobilisées par les dispositifs d'apprentissage ; les notes ou niveaux de maîtrise obtenus entrent dans la moyenne trimestrielle.
L'évaluation se conçoit avant tout comme un accompagnement : elle situe l'élève dans ses apprentissages et favorise une dynamique de progrès et de réussite. L'évaluation n'est pas une sanction, mais un levier pour apprendre.
Pour être représentative, c'est-à-dire refléter véritablement le niveau réel de l'élève, l'évaluation doit être **robuste, équitable et sécurisante, articulée et au service des apprentissages, communicable.**

Les quatre types d'évaluation

L'évaluation traverse toutes les phases de l'enseignement — en amont, pendant et à l'issue de l'activité. Quatre formes se complètent :

- **Diagnostique (non notée)** : en début d'année, de séquence ou avant un nouvel apprentissage, elle dresse un état des lieux des acquis et repère les besoins ainsi que les représentations initiales. Elle aide le professeur à construire la suite de son enseignement en s'appuyant sur les points d'appui et en ciblant les difficultés.
- **Formative (non notée)** : en cours de séquence, adossée à des critères de réussite explicités, elle rend compte des acquis en cours de construction. L'élève fait le point tandis que le professeur ajuste son enseignement et régule les rythmes, individuels comme collectifs.
- **Sommative (notée : notes et/ou niveaux de maîtrise) :** en fin de séquence, elle vérifie l'atteinte des acquisitions et permet à l'élève de se positionner au regard des compétences travaillées.
- **Certificative (notée : notes et/ou niveaux de maîtrise) :** en fin de cycle ou de formation, elle valide un niveau de compétences en vue d'un examen ou du passage au niveau supérieur ; au collège, elle correspond au DNB, au lycée aux épreuves du baccalauréat.

L'évaluation par compétences

Une compétence est l'association de connaissances (savoirs), de capacités (savoir-faire) et d'attitudes (savoir-être) qui, pour être évaluée, suppose une pédagogie explicite (l'élève sait ce qu'il apprend et pourquoi) et des temps de différenciation qui tiennent compte de la diversité des parcours.

Au collège, les compétences visées sont celles du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (SCCCC), transversales à toutes les disciplines ; pour l'évaluation quotidienne, on s'appuie sur les compétences disciplinaires fixées par les programmes (cycles 3 et 4, lycée).

Au lycée, l'évaluation est utile pour amener les élèves à se familiariser avec les attendus des épreuves du Baccalauréat. Elle se fait à l'oral, lors du rendu des travaux, de façon individuelle ou en groupe mais également à l'écrit notamment pour l'Enseignement de Spécialité.

Site des arts plastiques de l'académie de Grenoble

- **Memento Docimologie**
- **Livret académique d'accompagnement DNB**
- **Mémento - Nouvelles modalités d'attribution du diplôme national du brevet**

Gestes et outils d'évaluation

Évaluer par compétences en arts plastiques ne se réduit pas à cocher des cases en observant une production achevée : c'est un ensemble de gestes professionnels qui accompagnent l'élève tout au long de son parcours, de l'observation de la pratique en train de se faire aux temps de mise en commun.

L'académie de Grenoble accorde une place particulière à cette approche et recommande l'emploi d'**échelles descriptives, cumulatives et positives** (exemples disponibles en lien ci-dessous). Donnée aux élèves en amont de la pratique — vidéoprojetée, distribuée... — cette échelle leur permet de repérer ce qui est attendu, de se situer dans chaque niveau de maîtrise et de progresser.

Conseils :

- **La verbalisation est l'un des vecteurs privilégiés de l'évaluation formative :** elle se prépare, s'organise et se conduit. En observant et en écoutant les élèves pendant la pratique puis lors des regroupements, le professeur repère les acquis comme les difficultés et régule son enseignement ; l'élève, lui, passe de l'implicite de ce qu'il a fait à l'explicite de ce qu'il a appris. Ce temps suppose un climat de confiance où l'erreur n'est pas une faute mais un constat dont on tire parti.
- **Les descripteurs des niveaux de maîtrise des échelles descriptives cumulatives sont rédigés à destination des élèves** de manière positive, claire et accessible. Ils rendent visibles les réussites et les progrès à accomplir, font apparaître le travail de la compétence et sont nourris d'observables dans le contexte de travail du dispositif d'apprentissage. Ils sont transmis en amont de la pratique.
- **Compléter les bulletins :** il vous est conseillé d'anticiper largement les périodes des conseils de classes et de commencer à rédiger vos appréciations dès la clôture des notes. Les appréciations sont rédigées de manière factuelle, objective et rattachée aux compétences travaillées. Leur formulation est accessible aux élèves et leur famille, et prodigue des conseils pour progresser. Veillez au niveau de langue, à l'orthographe et la syntaxe de vos appréciations et plus largement à la justesse de vos communications.

Un professeur d'arts plastiques au collège suit un très grand nombre d'élèves, souvent plus de cinq cents. Comme tous les autres enseignants, il n'évalue que ce qu'il a travaillé et enseigné en classe, sans empiéter sur le temps des apprentissages. Il s'agit donc de réfléchir ses gestes et outils d'évaluation du point de vue de leur "rapport coût-efficacité" (L. Espinassy, *Enseigner les arts plastiques*, 2026, à la suite de Goigoux, 2007).

Quelques leviers concrets (liste non-exhaustive) :

- Tenir une fiche de suivi par classe (annotations, abréviations, couleurs...) ;
- Opérer des choix stratégiques sur quelques compétences ciblées ;
- Privilégier l'évaluation menée en classe avec un retour direct (feedback) ;
- S'appuyer sur les travaux de groupe

Éduscol

- Fiche n° 1 : rappel des textes et dispositions réglementaires ; conceptions et principes de l'évaluation en arts plastiques
- Fiche n° 2 : terminologie, étapes, processus, finalités de l'évaluation dans ses conceptions générales en éducation
- Fiche n° 3 : dynamiques de l'évaluation diagnostique, formative et sommative (évaluation-bilan) en arts plastiques
- Fiche n° 4 : contributions spécifiques des arts plastiques à la mobilisation et l'acquisition des compétences du socle
- Fiche n° 5 : les moments privilégiés et récurrents d'une évaluation servant les apprentissages en arts plastiques

Site des arts plastiques de l'académie de Grenoble

- Rubrique "Evaluer"
- Exemple d'échelle descriptive cumulative

4. QUELLES RESSOURCES ?

Ressources complémentaires

Éduscol : https://eduscol.education.gouv.fr/

- **Page nationale des arts plastiques**
- **Ressources d'accompagnement des enseignements en arts plastiques aux cycles 2 et 3**
- **Ressources d'accompagnement du programme d'arts plastiques (C4)**
- **Fiche "Lexique pour les arts plastiques : Les éléments du langage plastique"**
- **Fiche "Lexique pour les arts plastiques : La diversité des pratiques au service du projet de l'élève"**
- **Portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle (EAC)**

Site des arts plastiques de l'académie de Grenoble : https://arts-plastiques.web.ac-grenoble.fr/

- **Rubrique "Entrée dans le métier"**

Formations et accompagnement

L'académie de Grenoble garantit à chaque agent, quels que soient son lieu d'exercice et sa situation administrative, un accès équitable à l'accompagnement, à une offre de formation structurée et à un développement professionnel continu (projet académique - action 2.2).
Pour les professeurs contractuels qui entrent dans le métier, il s'agit de :

- **La visite d'accompagnement (ou visite-conseil) : elle est menée par un de vos pairs enseignants Chargé de Mission d'Aide à l'Inspection (CMAI) ou par le corps d'inspection**. Vous pouvez la solliciter vous-même, sous couvert du chef d'établissement, qui peut lui aussi en faire la demande. Elle consiste en l'observation d'une séance suivie d'un entretien bienveillant prenant appui sur la séance, le cahier de textes, votre programmation et vos évaluations : c'est un temps de conseil, non de contrôle.

Pour en tirer le meilleur parti, il est utile de préparer : la préparation de la séance observée et la séquence dans laquelle elle s'inscrit ; les documents donnés aux élèves pendant la séance ; la programmation de la classe (à l'année ou sur la durée du remplacement) ; un accès au cahier de texte numérique.
N'hésitez pas à noter en amont les questions que vous souhaitez aborder. La date est fixée avec le CMAI ou l'IA-IPR de la discipline (voir « Contacts »). A l'issue de cette visite, en cas de difficultés importantes, un tutorat peut-être envisagé.

- **Une formation en présentiel sur trois années (EAFC)** pour monter progressivement en compétence, au contact d'autres collègues contractuels également en poste. Au programme : partage de pratiques, apports théoriques, conception de cours et jeux de rôle qui favorisent la réflexivité et la coopération.
- **L'offre de formation en distanciel :** la DGESCO et l'académie de Grenoble vous proposent des parcours de formation M@gistère pour vous permettre de vous familiariser à distance avec vos missions. A retrouver ici :
    - L'enseignant du second degré et son contexte d'enseignement
    - Faire progresser les élèves dans le 2nd degré

Enseigner les arts plastiques comme contractuel peut constituer une première étape vers une carrière pérenne : les concours de recrutement du second degré (CAPES, agrégation…) en sont le prolongement naturel. Le site Devenir Enseignant détaille les conditions d'inscription et une formation académique (concours du public) vous est proposée pour vous accompagner vers la réussite. À noter également : après six années d'exercice continu, le statut de contractuel ouvre l'accès à un contrat à durée indéterminée (CDI).

CONCLUSION

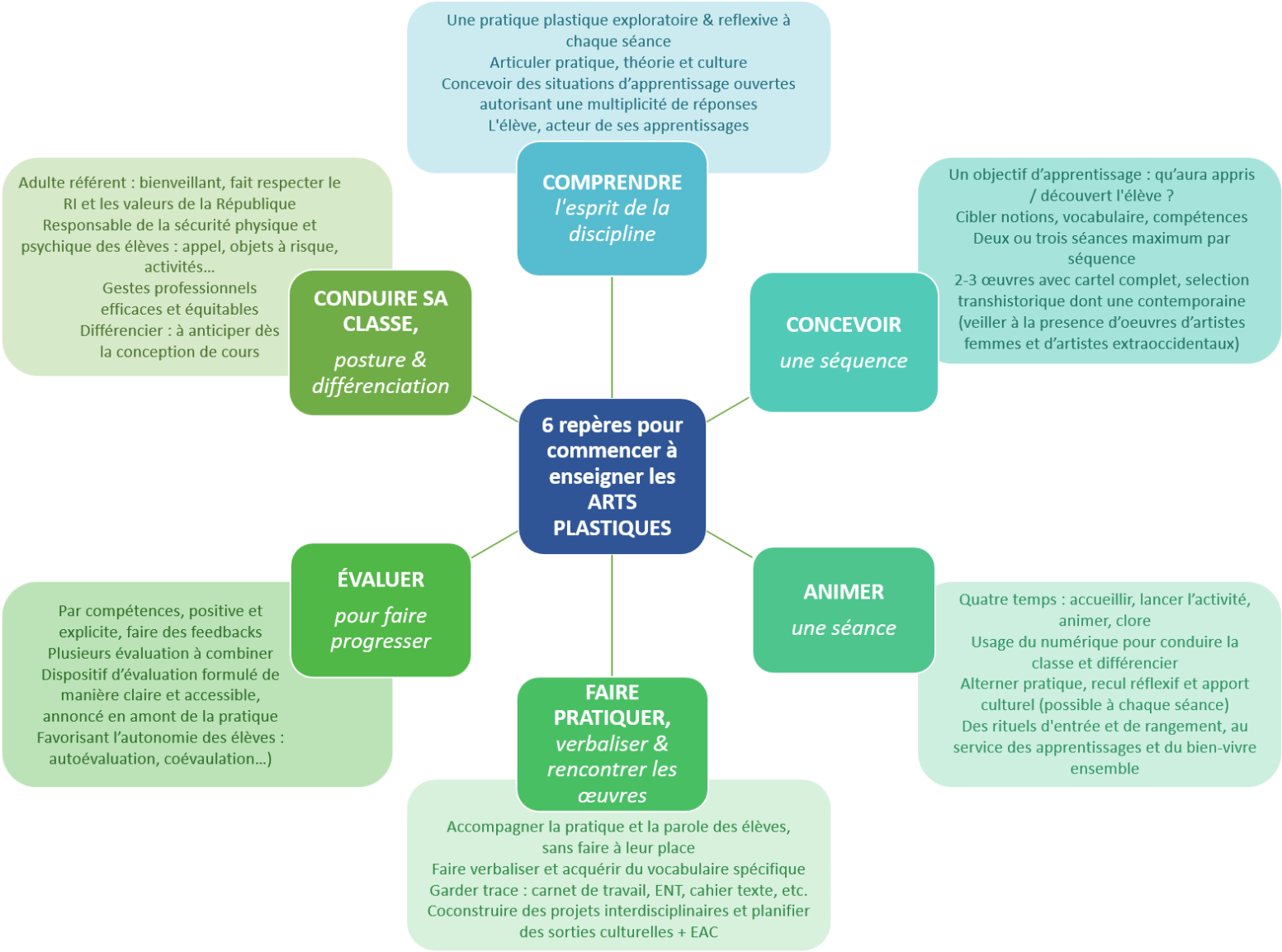

En guise de conclusion, le schéma ci-dessus synthétise six repères susceptibles d'accompagner vos premiers pas dans l'enseignement des arts plastiques. Ces jalons ne sauraient être compris comme un ensemble de compétences à acquérir sans délai ; ils constituent davantage une carte pour vous permettre de vous situer au cours des premiers mois de votre prise de poste.

Retenez que l'ensemble de ces gestes s'articule : une séquence bien pensée, des supports anticipés facilitent l'animation de vos séances, un cadre de travail bienveillant et serein rend les apprentissages possibles, quand une évaluation explicite soutient l'engagement et la progression des élèves.

Enfin, en cas de difficulté, ne restez pas seul : n'hésitez pas à vous appuyer sur vos collègues, sur les équipes qui vous accompagnent (Direction, équipes éducatives et pédagogiques, formatrices et corps d'Inspection), sur les ressources nationales comme académiques et gardez à l'esprit que nul n'est attendu parfait dès le premier cours : tout comme nos élèves et à leur contact, nous progressons en pratiquant, en enseignant séance après séance...

Contacts

Formatrices académiques en charge des professeurs contractuels du 38-73-74 :
Kareen Bulet — Kareen.Bulet@ac-grenoble.fr
Catherine Goix — Catherine.Goix@ac-grenoble.fr

Formatrice académique en charge des professeurs contractuels du 07-26-38 :
Cécile Duro — Cecile.Duro@ac-grenoble.fr
Cyrielle Sordi — Cyrielle.Sordi1@ac-grenoble.fr

Leslie Guillochon, IA-IPR d'arts plastiques de l'académie de Grenoble
leslie.guillochon@ac-grenoble.fr — 0688153618

Pensez à consulter régulièrement votre adresse académique professionnelle : tout message envoyé via ce canal est considéré comme lu !

Bonne prise de poste !

INSPECTION D'ARTS PLASTIQUES
ACADÉMIE DE GRENOBLE